



OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE

SOUSCRIRE UN CONTRAT D' ASSURANCE

Ouvrir un compte bancaire :

La banque demandera de lui fournir :

- une copie du Journal officiel,
- une copie du récépissé de déclaration,
- un exemplaire des statuts,
- un extrait de délibération des représentants de l'association désignant les personnes qui vont effectuer les opérations financières.

Souscrire un contrat d'assurance :

Celui-ci doit être en relation avec l'objet et les activités de l'association.

La [FFSA](#) (Fédération française des Sociétés d'Assurances) peut donner des informations générales sur les assurances.

Penser à comparer les propositions des assureurs.